

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

ARRÊTÉ du MAIRE n°50/2025

portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée par l'entreprise SIRS située 4 rue de Pêcheurs à Eckbolsheim (Bas-Rhin) en date du 29 octobre 2025, concernant des travaux d'ouverture de fouilles pour le compte de R-GDS au 6 rue de Hochfelden à REITWILLER (Bas-Rhin), travaux d'une durée de 12 jours qui seront effectués à partir du 17 novembre 2025 ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En raison de l'intervention au 6 rue de Hochfelden à REITWILLER (Bas-Rhin), concernant des travaux d'ouverture de fouilles pour le compte de R-GDS ; travaux d'une durée de 12 jours qui seront effectués à partir du 17 novembre 2025, **le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux et les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face.**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise SIRS.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- Entreprise SIRS
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,

Fait à BERSTETT, le 30/10/2025

Le Maire,



Jean-Claude LASTHAUS